

## COMMUNIQUÉ

Le 13 octobre, 2021  
Pour diffusion immédiate

### **TransAqua invite la vérificatrice générale à vérifier son projet de modernisation**

**RIVERVIEW, N.-B.** – TransAqua — la Commission des eaux usées du Grand Moncton (CEUGM) — a invité la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick à vérifier les méthodes d’approvisionnement de son projet de modernisation des installations de traitement des eaux usées et à déterminer si elles ont permis d’obtenir un bon rapport qualité-prix pour le contribuable du Grand Moncton.

La modernisation de l’installation de traitement des eaux usées de TransAqua est un projet de 90,4 millions de dollars visant à améliorer la qualité des eaux usées retournées dans la rivière Petitcodiac, conformément à un règlement sur les effluents imposé par le gouvernement fédéral. TransAqua a annoncé en décembre 2020 qu’elle avait respecté l’échéance de la réglementation sur les effluents.

Selon le président de l’organisme, Michel Desjardins, le conseil d’administration a fait appel à la vérificatrice générale parce qu’un débat interne a surgi sur cette question.

« Nous avons un conseil d’administration solide et un certain nombre de bonnes questions ont été soulevées quant à savoir si nos méthodes d’attribution des contrats offraient une valeur optimale aux contribuables du Grand Moncton dans le cadre de la politique d’achat de la CEUGM et de la Loi sur la passation des marchés publics du Nouveau-Brunswick. Nous avons fait preuve de diligence raisonnable et fourni tous les renseignements sur nos méthodes d’approvisionnement à nos partenaires financiers, Infrastructure Canada et la Société de développement régional, ainsi qu’aux municipalités. Bien que la plupart des commissaires croient que les contribuables ont effectivement obtenu un bon rapport qualité-prix et que les méthodes d’approvisionnement de l’organisme ont permis d’atteindre un équilibre approprié entre le coût, la qualité et le calendrier, le débat se poursuit. »

Selon M. Desjardins, le conseil d’administration croit maintenant qu’une tierce partie doit fournir une évaluation indépendante.

« Il arrive un moment où nous devons mettre un terme à notre débat. Par conséquent, le conseil d’administration a convenu d’inviter la vérificatrice générale à enquêter et à se prononcer publiquement sur la question. Nous lui souhaitons la bienvenue, car elle est la meilleure personne pour aborder la question de manière approfondie et objective et de façon à garantir la transparence et la confiance du public. »



**Contact:**

Michel Desjardins  
Président, TransAqua / Commission des eaux usées du Grand Moncton  
389-8221  
mdesjardins@transaqua.ca  
[www.transaqua.ca](http://www.transaqua.ca)